

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le 27 mai à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence de Madame Audrey BERTHEAS, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, ROSSI Xavier, VINCENT BEAUFRERE Claire, NUNEZ Dominique, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, CLAIN Erika, MILLET Gaëtan, CLAVEL Anthony, VAZILLE Angeline, EYRIGNOUX Sophie, HILTGUN Luca, CHARVIEUX Sandra, DELEZAY Olivier, COFFRE Annick, MARION Romain.

Nombre de Conseillers	
En exercice	27
Présents	17
Votants	24

Délibérations : 2025-29

Objet : Intercommunalité –
Opération(s) de voirie à
l'Horme - Versement d'un
fonds de concours par la
commune de l'Horme à Saint-
Etienne-Métropole

Absents excusés : OUAKKOUCHE Dalila a donné pouvoir à VINCENT BEAUFRERE Claire, BERNOU Philippe a donné pouvoir à CHAPUIS Laurent, BECH Françoise a donné pouvoir à NUNEZ Dominique, BERNAUD Didier a donné pouvoir à HILTGUN Luca; BENMOSLY Sabrina a donné pouvoir à CLAIN Erika, HOSNI Mohammed a donné pouvoir à CHARVIEUX Sandra, GRATESSOLE Célyne a donné pouvoir à DELEZAY Olivier

Absents : FRANCOIS Pascale, VINCENT Pierre, NOTO CAMPANELLA Camille.

Secrétaire de séance : HILTGUN Luca

Madame le Maire rappelle/expose :

Nomenclature Contrôle
de légalité 5.7

- Les dispositions de l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permettent à une commune, membre d'une Métropole, de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement ; le montant dudit fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions ;
- Sur le plan formel, le versement d'un fonds de concours doit être approuvé par délibérations concordantes, exprimées à la majorité simple du Conseil Métropolitain et du Conseil Municipal concerné.

Au titre de son programme de Voirie 2025, la commune de L'Horme prévoit de conduire/réaliser les opérations suivantes :

- Opération réfection de voirie « carrefour Battant Châtaigniers » pour un montant de 58 300€ HT.
- Le montant total du fonds de concours versé par la commune pour cette opération est fixé à **26 000 €**.
- Opération réfection de voirie « rue Voron » pour un montant de 75 000€HT.
- Le montant total du fonds de concours versé par la commune pour cette opération est fixé à **30 000€**.

Le montant total des fonds de concours à verser par la commune de L'Horme à Saint-Etienne-Métropole est de **56 000 €**

Le montant des opérations pouvant évoluer, chaque fonds de concours versé par la commune de L'Horme sera ajusté selon les conditions suivantes :

- si le montant définitif de l'opération est inférieur à l'estimation initiale, Saint-Étienne Métropole pourra procéder au remboursement des trop perçus,
- si le montant définitif de l'opération est supérieur à l'estimation initiale, dans la limite de 10 % du montant initial susvisé et après accord express de la commune, le montant du fonds de concours versé par ladite commune sera augmenté, sans excéder la part de financement de Saint Étienne Métropole.

Les fonds de concours seront versés en une fois par la commune, dès que les deux délibérations concordantes du Conseil municipal de L'Horme et du Conseil Métropolitain de Saint-Étienne Métropole seront exécutoires.

☞ **L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité de :**

- **Approuver** le principe et le versement à Saint-Etienne Métropole des fonds de concours pour les diverses opérations susmentionnées ;
- **Dire** que les dépenses correspondantes sont prévues au chapitre 204 du budget général 2025, et feront l'objet d'un amortissement réglementaire (article R2321-1 CGCT) sur une durée de 30 ans ;
- **Autoriser** Madame le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte utile à la réalisation de la présente.

L'HORME, le 03/06/2025

Mme le Maire,
Audrey BERTHEAS

Le secrétaire de séance,
Luca HILTGUN



Mise à jour : 25/03/2025

PROGRAMME

Commune : L'HORME

En €TTC	€TTC		€HT	
	2025			
Enveloppe annuelle	125 610,00			
Report hors SIEL				
Report SIEL				
Non consommé année antérieure	8 050,14			
Ventilation taxe d'aménagement				
Impact TVA SIEL				
Subventions				
Solidarité				
Plan de relance				
Avances				
Divers (amende de police)				
Retenue exceptionnelle sur AC				
Fonds de concours	66 988,88			56 000,00
Sous-total	200 649,02			56 000,00

Intitulé opération	TRIME STRE	Année des travaux	Niveau op	Statut	Code prestation	2025			TOTAL REALISE AU				
						PROGRAMME			Total dépensé	Reste engagé	Liquidé	Taux liquidé	Taux de consommation
						Montant opération	Montant opération HT	Versement fond de concours					
Opérations de Proximité (DACT)						191 000,00		56 000,00	590,09	590,09	-	-	0%
PROGRAMME 2025									-				
CARREFOUR BATTANT-CHATAIGNIERES		2025				70 000,00	58 333,33	26 000,00	-				
RUE VORON		2025				90 000,00	75 000,00	30 000,00	-				
ROUTE DE BATTANT : aménagement de voirie		2025		etude	G2025017	1 000,00			590,09	590,09			
PROGRAMME 2026									-				
RUE AERODROME		2026											
PARVIS DE L'EGLISE : AMENAGEMENT		2026											
TROTTOIR PLANEZE		2026											
ROUTE DE BATTANT		2026											
ENEDIS									-				
Permis de Garat						30 000,00							
Divers			1	VALIDE									
Projets (DGTI)									-				
Feux (DVO)									-				
Ouvrages d'art (DACT) <2m									-				
Sous-totaux HORS SIEL (OP66)						191 000,00		56 000,00	590,09	590,09	-	-	0%
SIEL									-				
Sous-total SIEL (OP999)						-		-	-	-	-	-	
TOTAUX						191 000,00		56 000,00	590,09	590,09	-	-	0%
DISPONIBLE						9 649,02							

